Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
028-200040277-20240610-2024-099-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 12/06/2024

Agglo du Pays de Dreux
4 rue de Châteaudun – BP 20159
28103 Dreux cedex – Tél. 02 37 64 82 00
www.dreux-agglomeration.fr

BUREAU COMMUNAUTAIRE DU LUNDI 10 JUIN 2024

RESSOURCES
COMMANDE PUBLIQUE

Approbation et autorisation de signature du marché n°2024/28 relatif aux travaux de réaménagement des espaces extérieurs communs du Parc d'entreprises La Radio à Dreux
Lot n°3 : Serrurerie – métallerie
Lot n°7 : Signalétique

N°BC2024-099

Nombre de membres en exercice	25
Nombre de présents	17
Nombre de pouvoirs	3
Votants	20
Secrétaire de séance : Christelle MINARD	

L'an 2024, le 10 juin à 18 heures trente, le bureau communautaire de la communauté d'Agglomération du Pays de Dreux, dûment convoqué le 04 juin 2024, s'est réuni à Dreux, sous la Présidence de Monsieur Gérard SOURISSEAU.

Étaient Présents :
Gérard SOURISSEAU (SAINT-LUBIN-DES-JONCHERETS), Patrick RIEHL (SAINT-REMY-SUR-AVRE), Christelle MINARD (TREMBLAY-LES-VILLAGES), Damien STEPHO (VERNOUILLET), Jérôme DEPONDT (MARCHEZAIS), Pascal LEPETIT (OULINS), Sébastien LEROUX (DREUX), Talal ABDELKADER (DREUX), Jean-Louis RAFFIN (CHATEAUNEUF-EN-THYMERAIS), Nathalie MILWARD (ROUVRES), Frédéric GIROUX (LE BOULLAY-THIERRY), Christine RENAUX-MARECHAL (ÉCLUZELLES), Evelyne DELAPLACE (VERT-EN-DROUAIS), Daniel RIGOURD (VILLEMEUX-SUR-EURE), Sylvie HENAUX (IVRY-LA-BATAILLE), Jean BARTIER (GARNAY), Stéphan DEBACKER (ESCORPAIN)

Étaient excusés :
Pierre-Frédéric BILLET (DREUX), Loïc BARBIER (BREZOLLES), Caroline VABRE (DREUX), Emmanuelle BONHOMME (FONTAINE LES RIBOUTS), Pierre LEPORTIER (EZY-SUR-EURE), Pierre SANIER (BU), Véronique BASTON (MARVILLE-MOUTIERS-BRÛLÉ), Christian BOUCHER (CHERISY)

Pouvoirs :
Emmanuelle BONHOMME donne pouvoir à Christelle MINARD
Pierre-Frédéric BILLET donne pouvoir à Sébastien LEROUX
Christian BOUCHER donne pouvoir à Nathalie MILWARD

Le quorum étant atteint, le bureau communautaire peut valablement délibérer.

Il a été exposé,

Dans le cadre de l'opération de déménagement des services communautaires au parc d'entreprises la Radio, la Communauté d'agglomération a décidé de réaménager l'intégralité des espaces extérieurs communs du Parc d'entreprises La Radio.

Une première consultation a été engagée le 30 juin 2023 allotie comme suit :

Lot	Intitulé
Lot n°1	Démolition
Lot n°2	Gros œuvre
Lot n°3	Serrurerie
Lot n°4	Voirie Réseaux Divers (VRD)
Lot n°5	Éclairage extérieur
Lot n°6	Aménagement paysager et mobilier

A l'issue du délai de consultation, une unique offre a été réceptionnée s'agissant du lot n°3, il a donc été décidé d'abandonner la procédure de passation s'agissant de ce lot pour insuffisance de concurrence.

Il avait par ailleurs été prévu au moment de cette première consultation de lancer les travaux du lot n°7 relatifs à la signalétique ultérieurement.

Aux fins de la conclusion des deux lots susvisés, une consultation a donc été lancée le 17 janvier 2024 sous la forme d'un appel d'offres ouvert, alloti comme suit :

- lot n°3 : Serrurerie – métallerie,
- lot n°7 : Signalétique.

Les prestations donnent lieu à la conclusion de marchés ordinaires à prix global et forfaitaire, pour une durée globale de trente-trois (33) semaines (période de préparation et d'exécution des travaux comprises).

Il est prévu pour le lot n°7 une prestation supplémentaire éventuelle (PSE) portant sur la fourniture et la pose de pupitres d'information historiques sur le site de la Radio.

Il est par ailleurs prévu une obligation de réalisation d'heures d'insertion au bénéfice des personnes éloignées de l'emploi :

Lot	Volume minimal d'insertion en heures
Lot n°3 : Serrurerie - métallerie	**140**
Lot n°7 : Signalétique	**210**

À l'issue de la consultation
- 4 offres ont été réceptionnées s'agissant du lot n°3 ;
- 3 offres ont été réceptionnées s'agissant du lot n°7.

Il a été proposé à la Commission des marchés à procédure adaptée (COMAPA) de retenir la PSE du lot n°7 portant sur la fourniture et la pose de pupitres d'information historiques sur le site de la Radio.

La Commission des marchés à procédure adaptée (COMAPA) réunie le 27 mai 2024 a émis un avis favorable à l'attribution du marché comme suit :
- lot n°3 « Serrurerie – Métallerie » à la société URBENCEA ;
- lot n°7 « Signalétique » à la société URBENCEA.

VU le code général des collectivités territoriales et notamment son article L.5211-10 ;
VU le code de la commande publique ;
VU le 4° de la délibération n°2021-75 du conseil communautaire du 12 avril 2021, tel que modifié par la délibération n°CC2023-078 du conseil communautaire du 22 mai 2023 attribuant délégation du conseil communautaire au bureau communautaire en matière de marchés publics de travaux d'un montant initial au moins égal à 1 000 000,00 € HT ;
VU le PV de la COMAPA réunie le 27 mai 2024.

VU le rapport d'analyse des offres ;
VU les projets de marchés consultables.

Après en avoir délibéré, le bureau communautaire, à l'unanimité des suffrages exprimés,

ARTICLE 1 : ATTRIBUE ET AUTORISE la signature du lot n°3 relatif aux travaux de réaménagement des espaces extérieurs communs du Parc d'entreprises La Radio à Dreux – « Serrurerie – Métallerie », avec la société URBENCEA, pour son offre de base pour un montant global et forfaitaire de 370 689,75 € HT et pour une durée de maximale de vingt-deux (22) mois (hors période de préparation) ;
ARTICLE 2 : ATTRIBUE ET AUTORISE la signature du lot n°7 relatif aux travaux de réaménagement des espaces extérieurs communs du Parc d'entreprises La Radio à Dreux – « Signalétique », avec la société URBENCEA, pour son offre de base avec PSE, pour un montant global et forfaitaire de 455 640,00 € HT décomposé comme suit :

- Offre de base : 436 240,00 € HT,
- PSE : 19 400,00 € HT.

et pour une durée de maximale de vingt-deux (22) mois (hors période de préparation).

Délibéré en séance les jour, mois et an susdits

POUR EXTRAIT CONFORME
Dreux, le 12/06/2024

Acte publié électroniquement et mis en ligne sur le site internet de la collectivité : 12/06/2024

Gérard SOURISSEAU
Président

Christelle MINARD
Secrétaire de séance

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de la date de publication conformément aux articles R.421-1 et R.421-5 du code de justice administrative.